



## ARTISTES, AUTEURS TECHNICIENS, INTERMITTENTS PRIORITÉS DE CRISE UAS (Covid-19) FWB & FÉDÉRAL : 5 urgences à considérer !

---

TRANSPARENCE / EFFICIENCE / CONCERTATION / URGENCE / SOLIDARITÉ / COHÉRENCE

---

### 1- FONDS D'URGENCE DE LA FWB : TRANSPARENCE !

- Même si le 19 avril est déjà derrière nous, le « *plan de déconfinement* » approche maintenant à grands pas ! Nous insistons pour que le **FONDS D'URGENCE DE LA FWB** (acquis ou à venir) soit réparti en dédommagements affectés sur base d'une totale **TRANSPARENCE**. Nous avons déjà insisté sur ce point lorsque certaines fédérations avaient rencontré la Ministre de la Culture, le 16 mars dernier.
- On dédommage qui et quoi selon quels critères ? Quels ratios ? Quelles ventilations ? Nous insistons pour que les fonds publics dédiés aux dédommagements soient gérés et publiés en ligne également et consultable publiquement.
- Le premier mécanisme d'indemnisation visait à combler des pertes de recettes propres des opérateurs, estimées sur la période du 14/03 au 19/04.
- On pourrait envisager d'affecter aussi certaines indemnisations directement aux personnes physiques (artistes et techniciens), sur base d'**UN CADASTRE PORTANT SUR LES PERTES LIÉES À L'EMPLOI ARTISTIQUE** (création, interprétation, exécution).

### 2- PHOTOGRAPHIE DES DEGATS DU SECTEUR CULTUREL : EFFICIENCE & CONCERTATION !

- Nous insistons sur la nécessité d'établir au plus vite une **PHOTOGRAPHIE DES DEGATS DU SECTEUR CULTUREL**, notamment en ce qui concerne l'emploi artistique (création, interprétation, exécution).
- Nous rappelons qu'il convient que l'ensemble des aides publiques (ici de crise) soient établies **SUR BASE DE PARAMÈTRES OBJECTIVABLES** s'appuyant sur des données concrètes intégrant des marqueurs précis.
- Selon quelles estimations chiffrées les aides seront-elles réparties ? Selon quels paramètres ?



- Attention : sans l'énonciation de curseurs concrets et de critères objectifs, nous attirons l'attention de la Ministre sur le risque de la montée de la frustration chez une partie du secteur qui s'interrogera légitimement sur la manière dont les aides seront réparties, et selon quel équilibre.
- Il conviendrait d'appliquer une réelle méthodologie de **CONCERTATION**, notamment avec les fédérations professionnelles d'artistes, d'auteurs et de techniciens. Certaines données étant à échanger en « *co-construction* ». Nous entendons beaucoup parler dans les médias que le fédéral ou le Cabinet Culture concertent les fédérations, or depuis le 16 mars dernier, sauf preuve du contraire, nous n'avons pas été consulté de manière sectorielle.

### 3- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE CENTRALISÉE : URGENCE !

- Nous rappelons qu'il est urgent d'émettre en ligne une **FAQ CENTRALISÉE** (tous niveaux de pouvoirs confondus). Les réponses fournies aux publics cibles par les actuelles nombreuses FAQ ne nous convainquent pas encore ! ;
- Nous appelons à la mise en ligne rapide d'**UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**, avec une FAQ la plus complète possible pour orienter et répondre aux questions légitimes que se posent les artistes, les techniciens et les opérateurs touchés par la crise sanitaire où de nombreux cas de figure sont déjà répertoriés ;
- Actuellement, il y a bien trop de sources et de communicants différents véhiculant des informations parfois trop peu claires à lire en compréhension et en efficacité attendues. Ces informations sont par ailleurs parfois contradictoires ou aléatoires ;
- Nous insistons pour que soit mis en ligne très rapidement un portail de crise sous l'appellation par exemple de : « **GUICHET UNIQUE DE CRISE** » (secteur culturel).
- Cette initiative amènerait aussi le Fédéral à devoir se positionner clairement puisque ses décisions pourraient être traduites de manière claire et concrète pour notre secteur. Et nous sommes contraints de constater que ce n'est malheureusement pas le numéro vert du Guichet CFWB, au 02/4133128, qui apportera une réponse efficace aux personnes physiques en attente d'orientation. Aux opérateurs, probablement.

### 4- MESURES DE CRISE ATTENDUES DE LA PART DU FEDERAL : COHÉRENCE !

- Nous insistons pour que la FWB et le Cabinet Culture se fassent le porte voix auprès du Fédéral en appuyant les priorités sectorielles partagées ci-dessous.
- Nous attendons que soient énoncées **DES MESURES DÉCENTES & COHÉRENTES DE LA PART DU FEDERAL**, concernant :
  - **LES « TRAVAILLEURS AUTONOMES »** (celles et ceux par exemple qui n'ont ni le « statut », ni droit au chômage temporaire, etc.) ;



- **LE TAX SHELTER ;**
- **L'ARTICLE 130 (droits d'auteur et droits voisins) ;**
- **LE « STATUT » DE L'ARTISTE :** confirmer la prise en considération de la valorisation en NEUTRALISATION & EN REPORT de la période de crise. Notre demande ne correspond pas à ce que la Première Ministre nous annonce. Ce que nous prôtons, si l'on considère par exemple que l'on est empêché de travailler du 13 mars 2020 au 13 septembre 2020 (= 6 mois), il faut reporter cette période de 6 mois après le 13 septembre 2020 (soit le 13 mars 2021) pour permettre aux travailleurs visés de pouvoir justifier du nombre de jours requis pour l'obtention de leurs « statut » ou encore pour justifier du nombre de contrats nécessaires à son renouvellement annuel.
- **LE CHÔMAGE TEMPORAIRE POUR TOUS LES ARTISTES** est indispensable et pour tous type de contrats, notamment CDD, annulés ou reportés, engagés même après le 13 mars, en facilitant (merci !) les documents à apporter pour justifier de l'arrêt des activités. Le Gouvernement Fédéral devait prendre une position sur la possibilité d'extension du chômage pour force majeure aux intermittents, c'est-à-dire, aux travailleurs qui sont sous CDD de courte durée successifs (artistes, techniciens et autres) et ce après le 13 mars également. Qu'en est-il de cette mesure essentielle que nous revendiquons mais ne voyons pas venir ? Nous constatons une contradiction de sens dans les récents propos tenus de la part de la Ministre de l'Emploi et la Première Ministre.

#### 5- LES TRAVAILLEURS « AUTONOMES » : SOLIDARITÉ !

- Nous tenons à faire **INTÉGRER LES PLUS FRAGILISÉS** d'entre tous, au regard des aides à apporter au secteur culturel face à la crise sanitaire : toutes celles et ceux que l'on nomme les **TRAVAILLEURS « AUTONOMES »**, ces artistes, ces auteurs, ces techniciens qui n'émargent pas nécessairement du chômage, qui n'ont pas droit au « statut » de l'artiste, les « freelance », celles et ceux qui n'ont parfois même pas de contrats signés ou de Dimona à comptabiliser ou à faire valoir.
- Pour cette catégorie-là, il n'y a pas la moindre mesure envisagée à ce jour !
- Cela nous paraît inacceptable. Nous défendons prioritairement et éthiquement trois principes fondamentaux : la **NON-DISCRIMINATION, LA PHILHANTROPIE ET LA SOLIDARITÉ**. Ces principes élémentaires devraient nous rappeler qu'il convient de ne pas



## UNION DES ARTISTES

laisser sur le côté de la route celles et ceux (précités) parmi les plus fragilisés, en attente d'une considération qui tarde à se faire entendre !

- La Ministre LINARD évoquait une deuxième salve de mesures d'indemnisations après le 19 avril. Pouvons-nous imaginer concerner AUCSI les travailleurs précités, que ce soit par le fédéral ou la FWB ?
- Pouvons-nous concevoir un **REVENU DE REMPLACEMENT** aussi pour celles et ceux n'ayant pas droit au « statut » ni au chômage temporaire, par exemple ?

Il convient URGEMMENT de se prononcer sur ces 5 points précités. Il convient URGEMMENT de lire des mesures minimums décentes pour les travailleurs des arts précarisés pendant tous ces mois à venir ! Avec ou sans déconfinement annoncé début mai.